

Rapport de la Présidente du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

Dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties

14 - 16 décembre 2020

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

J'ai le grand honneur de m'adresser à vous aujourd'hui, pour la première fois devant cette auguste Assemblée des États Parties en tant que Présidente du Conseil de direction, pour vous informer des activités, des réalisations /accomplissements et des défis du Fonds au profit des victimes. C'est aussi un triste honneur.

En effet, en avril de cette année, nous avons perdu notre Président, le Dr Felipe Michellini, à la suite d'un tragique accident à son domicile. Son décès survenu soudainement a été un choc cruel pour sa famille, ses amis et collègues du Fonds au profit des victimes et de la Cour.

Le Dr Michellini a été un incommensurable défenseur des droits de l'homme, ce qui a fait de lui un ardent défenseur de la CPI depuis ses débuts et de leader au sein du Fonds au profit des victimes. Sa convivialité, sa solidarité et son leadership nous inspirent encore aujourd'hui.

J'exprime une fois de plus ma reconnaissance à mes collègues membres du Conseil qui ont eu confiance en moi en m'élisant à ce poste pour continuer les œuvres exaltantes entamées par notre cher Felipe.

Lors de notre événement commémoratif de la semaine dernière, nous avons honoré l'héritage de Felipe en veillant à ce que les jeunes professionnels et chercheurs soient en mesure de soutenir la cause des victimes dans la justice internationale.

Au nom du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, je salue chaleureusement tous les délégués ici présents et ceux qui ne peuvent malheureusement ne pas être physiquement là cette année compte tenu des circonstances très inhabituelles mais qui suivent les travaux de cette Session.

En effet la pandémie de la COVID-19 affecte le monde entier. Personne n'est plus touchée plus que d'autre surtout ceux qui sont déjà dans une position vulnérable en raison du préjudice qu'ils ont subi dû aux crimes les plus graves atroces.

De tels crimes ne se produisent pas fortuitement. Même si les auteurs sont poursuivis devant la CPI à La Haye, nous ne devons jamais oublier que ces crimes génèrent des dommages immenses et durables sur les populations civiles innocentes, leurs familles et leurs communautés.

L'injustice subie à l'endroit de tant de victimes, en particulier en ces temps de coronavirus, continue d'inspirer le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes à redoubler d'efforts pour donner espoir aux victimes et leur donner droit à un recours significatif et efficace de manière à ce qu'elles puissent retrouver leur dignité et espérer reconquérir leur avenir.

Monsieur le Président, vos Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il nous appartient, au Fonds au profit des victimes, à la Cour et aux États parties, de poursuivre la bataille pour la justice réparatrice, dans l'intérêt et au profit des millions de victimes qui méritent reconnaissance et réparation.

L'année qui s'écoule a été une période de transition cruciale pour le Fonds au profit des victimes et pour son mandat de mise en œuvre des activités de réparation et d'assistance judiciaire. Nous sommes passés d'une préparation et d'une planification intensive à la mise en œuvre et l'évaluation non moins intensives.

Le Fonds met en œuvre actuellement les réparations dans trois affaires, ayant lieu dans deux régions l'est de la RDC et le Nord du Mali qui continuent malheureusement à être en proie à des conflits violents, et confrontés aussi à la pandémie de la COVID-19.

Ceci n'est pas une tâche facile. Les victimes sont prisonnières et restent loin des procédures judiciaires mais aussi du personnel et des partenaires d'exécution du Fonds.

Nonobstant cette situation, dans l'affaire *Katanga*, le Fonds a directement mis en œuvre les indemnités individuelles et une grande partie des indemnités collectives de réparation en particulier les activités génératrices de revenus et les frais de scolarité de près de 300 victimes qui avaient subi des préjudices lors de l'attaque du village de Bogoro, dans la province de l'Ituri, à l'est de la RDC.

L'octroi des indemnités de réparation par l'intermédiaire du personnel du Fonds au profit des victimes a lieu en étroite consultation avec leurs représentants légaux et avec le soutien important du Greffe de la Cour, tant sur le terrain qu'à La Haye.

Les indemnisations collectives dans l'Affaire *Katanga* ont été conçues et affinées en consultation avec les victimes elles-mêmes, afin d'offrir des avantages individuels qui témoignent du préjudice qu'elles ont subi: logement, éducation, activités génératrices de revenus et soutien psychologique.

Cela a été le travail quotidien et la responsabilité du personnel du Fonds, à Bunia et à La Haye.

Dans les affaires *Lubanga* et *Al Mahdi*, le Fonds au profit des victimes fait des progrès significatifs. Des partenaires de mise en œuvre, allant des organisations de terrain aux organisations internationales, telles que l'UNESCO, ont été sélectionnés et engagés.

En même temps, le Fonds a parcouru avec diligence les revers de la pandémie COVID-19 et du conflit local pour trouver les victimes et établir leur éligibilité aux indemnités, en respectant les garanties et les normes de procédure nécessaires.

À ce jour, plus d'un millier de décisions d'éligibilité positives et négatives ont été prises par le Conseil de direction en 2020.

À Tombouctou, au Mali, les premiers bénéficiaires recevront leurs indemnités individuelles au début Janvier de 2021.

Le personnel du Fonds n'a ménagé aucun effort pour faire en sorte que les femmes victimes aient un accès et un contrôle égal sur leurs indemnités de réparation, là où la tradition pourrait en dicter le contraire. En tant que membre du Conseil directement impliquée dans la décision d'éligibilité des victimes, je peux personnellement témoigner de la rigueur et de la qualité des procédures administratives au Secrétariat.

Compte tenu des réactions positives que le Conseil reçoit de la Cour, je suis convaincue que le Fonds d'affectation spéciale pour les victimes demeure engagé dans l'exécution de ses mandats.

Dans l'intérêt du bien-être des victimes, nous ne devons créer d'étanchéité et avoir peur d'affronter les questions difficiles pour la Cour et le Fonds au profit des victimes.

De toute évidence tout en respectant la rigueur procédurale, les droits des victimes, ainsi que ceux des condamnés nous devons toujours garder en vue l'objectif ultime : la satisfaction des victimes pour que les préjudices qu'elles ont subis soient pleinement reconnus et efficacement traités.

Au Fonds, nous ressentons profondément notre responsabilité de collaborer avec la Cour et avec les États parties sur ces questions qui sont au cœur de la fonction réparatrice du Statut de Rome.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse de vous annoncer que l'année dernière, le Fonds a fait de grands progrès dans l'exécution de son mandat d'assistance. Le Conseil de direction a été très soucieux de promouvoir et de guider le lancement de nouvelles activités d'assistance en 2020: en RDC, en Côte d'Ivoire, en République centrafricaine.

Le Conseil de direction a également décidé en novembre 2020 de démarrer de nouveaux programmes d'assistance, comme au Mali, en Kenya et en Géorgie. Il s'agit d'une amélioration considérable et significative de la présence du Fonds auprès des victimes et leurs communautés.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Plan stratégique du Fonds au profit des victimes couvre la période 2020-2021, alignant sa date de fin sur le Plan stratégique de la Cour. Il y a quelques grands changements par rapport aux plans précédents, inspirés par l'évolution des activités du Fonds, principalement en matière de réparations, ainsi que par la consultation des parties prenantes, les résultats de l'examen externe et l'impact du virus COVID-19 sur nos opérations.

Sur cette base, le Fonds a établi deux objectifs stratégiques majeurs : l'impact et la performance.

L'impact est lié à la valeur réparatrice concrète que le Fonds apporte aux victimes, à leurs familles et à leurs communautés. L'impact est rendu possible par les contributions volontaires, les dons, les amendes et les confiscations de biens dont dépend le Fonds pour mener à bien ses activités de programme.

La performance est liée à l'efficience et à l'efficacité du Fonds en tant qu'institution du Statut de Rome, financé par les contributions mises en recouvrement des États parties. Il s'agit d'un domaine d'importance stratégique, non seulement pour le Conseil de direction, mais aussi pour les États et la Cour ainsi que pour les victimes.

La performance organisationnelle du Fonds au profit des victimes est étroitement liée à l'impact que nous pouvons avoir sur la mise en place d'une justice réparatrice pour les victimes. Il a également fait l'objet d'un examen externe approfondi, par le Mécanisme de contrôle interne en 2019 et par l'Examen d'experts indépendants en 2020.

Au début du mandat de l'actuel Conseil, il y a deux ans, nous avons demandé une évaluation du Secrétariat du Fonds par le Mécanisme. En faisant cette demande, nous nous sommes joints aux États parties pour ce besoin.

Entre-temps, nous avons attendu, pour l'adoption du nouveau plan stratégique de pouvoir consulter le rapport d'évaluation du Mécanisme, qui n'est arrivé qu'à la fin de 2019.

Afin de gagner du temps et compte tenu de l'urgence de poursuivre le renforcement de la performance du Secrétariat, nous avons décidé d'accepter les recommandations de l'OIM et de demander au Directeur exécutif d'élaborer un plan d'action, et ce qui a été fait immédiatement.

Le Conseil de direction a été plus actif, et plus impliqué dans le travail du Fonds au profit des victimes que jamais auparavant. Cette année, nous nous sommes réunis plus de 10 fois en sessions à distance, au lieu de deux fois par an habituellement.

Au cours de ces réunions, nous avons pris des décisions importantes pour placer le Fonds sur la voie de la performance et d'exécution accrue des programmes.

Nous avons donc finalisé le plan stratégique et approuvé l'adoption d'un outil de suivi des activités, qui a intégré le plan d'action en réponse à l'évaluation par le Mécanisme. Nous avons engagé des discussions intensives avec le Secrétariat sur nos principaux défis : accroître notre portefeuille actif d'activités, malgré les problèmes causés par le COVID-19 et les conflits en cours dans plusieurs de nos zones d'intervention tout en intensifiant nos efforts de développement des ressources avec les donateurs actuels et potentiels.

Le Conseil a approuvé avec satisfaction le lancement d'activités d'assistance et de réparation planifiées de longue date, élargissant sans précédent le portefeuille actif du Fonds à sept pays en situation. Nous avons approuvé les recommandations du Secrétariat visant à stimuler les investissements dans des domaines cruciaux de la performance, notamment la collecte de fonds, la communication et la vérification des victimes.

En dépit des contraintes budgétaires, ce sont des domaines qui nécessitent une attention urgente et critique de la part du Fonds pour continuer à atteindre ses objectifs de justice réparatrice pour les victimes.

En dehors des sessions du Conseil, nous nous sommes engagés avec les parties prenantes locales et avons, autant que possible, suscité des encouragements aux victimes. J'ai été directement impliquée dans des réunions avec des victimes dans l'affaire Al Mahdi. Ma compréhension de la situation au Mali a contribué à l'élaboration d'un nouveau programme d'assistance, sous la responsabilité du Directeur de programme du Secrétariat, et a permis d'obtenir un financement important. Malgré les récents bouleversements politiques dans mon pays, nous avons réussi à entretenir d'excellentes relations avec les autorités.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au Secrétariat du Fonds, il y a un nouveau paradigme. Il ne s'agit pas d'un processus survenu soudainement, mais de l'aboutissement d'idées et d'initiatives antérieures même à l'évaluation de l'OIM, que nous avons, en tant que Conseil, guidées et examinées de près. Le Fonds est maintenant en phase de mise en œuvre de toutes ses activités prévues. Le Directeur Exécutif et son équipe ont terminé la mobilisation du personnel dans des postes clés, ce qui a un effet positif sur les opérations.

L'exécution du budget du Fonds s'est constamment améliorée, absorbant l'augmentation de 30% de 2019 et en dépit du COVID-19.

En 2020, les performances budgétaires du Secrétariat du Fonds dépassent en fait les attentes. De nombreux problèmes de performance antérieurs étaient dus à des contraintes de capacité, à une époque d'augmentation radicale de la charge de travail du Fonds. La résolution de ces problèmes exigeait de la persévérance, du temps, ainsi qu'une coopération accrue avec le Greffe pour alléger les contraintes administratives.

Je suis extrêmement reconnaissante au Greffier, pour ses précieux conseils et son soutien sans faille au Conseil et au Secrétariat, offrant un soutien organisationnel crucial, par exemple pour résoudre les problèmes liés au recours aux services des partenaires d'exécution. Outre la mise en œuvre et le développement des ressources, que j'ai mentionnés ci-dessus comme étant des défis importants, il y a un autre grand défi pour le Fonds au profit des victimes : la communication.

En concentrant la majorité des ressources budgétaires limitées sur les activités liées à la mise en œuvre des réparations et de l'assistance, la capacité de communication du Secrétariat est restée sous-développée. Cela a eu un impact négatif sur la visibilité des réalisations du Fonds et, dans une certaine mesure, a également influencé la qualité et la profondeur de l'examen externe, comme par les experts indépendants. Sur l'avis du Directeur exécutif, le Conseil a accepté de publier ses principaux rapports internes, tels que la note de gestion trimestrielle au Conseil, le suivi des activités du Plan stratégique.

Au même moment, le Fonds a considérablement accru son activité sur le site Web et les médias sociaux, produisant un flux constant d'informations sur les activités et événements clés. Avec ces initiatives, le Fonds rend compte de manière plus transparente de ses résultats et activités dans la mesure du possible compte tenu de la confidentialité requise pour la mise en œuvre des indemnités de réparation. Nous sommes convaincus qu'ils contribuent également à une meilleure compréhension et appréciation des mandats et activités du Fonds.

En octobre, le Conseil a publié une déclaration prenant note du rapport de l'examen par un expert indépendant que nous avons grandement apprécié. Étant donné que le Fonds devra examiner attentivement les conclusions et recommandations des experts, nous, au Conseil, nous apprécions l'importance de leur rapport pour l'amélioration des performances des Institutions du Statut de Rome que sont la Cour, le Fonds et l'Assemblée des États parties.

Le Conseil et le Secrétariat du Fonds sont fermement résolus à engager un dialogue ouvert et franc pour atteindre cet objectif, sans perdre de vue l'objectif le plus important : honorer la promesse du Statut de Rome par une justice réparatrice efficace et significative pour les victimes.

Le Fonds au profit des victimes appelle à une responsabilité partagée et à une action conjointe entre le Fonds, l'Assemblée des États parties, la Cour et la société civile, en particulier en cette période difficile de la pandémie Covid-19, afin de garantir que les victimes des crimes les plus graves puissent véritablement jouir de leurs droits aux réparations et à l'assistance dont elles ont besoin pour surmonter leurs préjudices.

Plus que jamais, nous avons besoin de solidarité, d'espoir, de volonté politique, de ressources financières et d'une action commune pour faire de la justice réparatrice une réalité pour les victimes.

Je vous remercie.